

Résolution adoptée à la séance plénière du 29 mars 2021

## Pour une politique nationale de santé environnement au cœur des territoires

### Déclaration du groupe CGT

En toute logique notre groupe a voté cette résolution et a appuyé le principe d'un avis sur ce sujet. En effet, Pierrette Crozemarie de la CGT rapporteure d'un avis en 2015 intitulé « inégalités environnementales et sociales, identifier les urgences et créer les dynamiques » avait pour la première fois amené le Cese sur ces questions.

Bien avant la convention climat, cet avis préconisait d'aborder conjointement les enjeux économiques, sociaux et environnementaux et de définir un modèle de développement compatible avec les enjeux de la transition écologique !

La première préconisation insistait sur la connaissance et le traitement des inégalités environnementales de santé !

L'avis introduisait le concept d'exposome et indiquait que la priorité doit consister à agir sur les causes environnementales et sociales avérées ou potentielles des maladies non transmissibles plutôt que sur ses effets au travers de la médecine prédictive.

Il insistait sur le bien-fondé d'une territorialisation de l'action publique en matière de lutte contre les inégalités environnementales.

Il indiquait que la complexité et l'ambition que sous-tend l'invention d'un nouveau modèle de développement requiert l'élargissement des connaissances partagées et incitent à la poursuite de la réflexion.

La résolution va dans ce sens, avec le pilotage national d'une politique de santé environnement, une déclinaison dans les territoires, la concrétisation de la notion d'exposome sur la base de diagnostics locaux et le développement des politiques de prévention, de formation et d'éducation à la santé. Bref en faisant vivre la démocratie sanitaire !